Fiche de données de sécurité



Assemblages PureBond^{MD} avec âme composite/plis transversaux pMDI

Nº d'identification du produit Date d'émission : 1 Juin 2020

(Rédigé conformément à l'OSHA Hazcom standard 29 CFR 1910.1200 [g], Rev. 2012 et SGH Rev. 03)

SECTION 1: RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET L'ENTREPRISE

Appellation commerciale : L'âme composite pMDI PureBond^{MD}; la marque de produit

PureBond lorsqu'utilisée avec des composites, peut être utilisée

conjointement avec ces dénominations de sous-marques

propriétaires additionnelles de Columbia : UV Wood (sur âmes composites pMDI), LabCoat® (sur âmes composites pMDI), Classic Core®, Classic LAM®, ValueCore® (les centres OSB collés au phénol-formaldéhyde avec parement et contreparement de feuillus, présentement abandonné), CFP 60 po® (sur composite

pMDI), Melawood® ((sur composite pMDI).

Description du produit : Contreplaqué de feuillus décoratif assemblé avec des âmes de

panneaux de particules composites ou panneaux de fibres à densité

moyenne (MDF) liés avec du DDMP dans des assemblages stratifiés avec le procédé d'assemblage propriétaire, sans formaldéhyde, à base de soya PureBond de Columbia.

Constructions de panneaux de combinaison d'âme avec des plis

transversaux de MDF avec pMDI sous le parement ou contreparement de placage de bois décoratif. Découpe de

lamellation présentant des plis transversaux de MDF liés au pMDI.

Synonymes: Les panneaux de combinaison ou constructions de panneaux

combinés NAF ou FF PB, NAF ou FF MDF, NAF (sans

formaldéhyde ajouté) ou les contreplaqués de feuillus décoratifs

NAUF (sans urée-formaldéhyde ajoutée).

Entreprise: Columbia Forest Products

7900 McCloud Road, bureau 200

Greensboro, NC 27409

1-800-637-1609

Adresse courriel: www.columbiaforestproducts.com

Téléphone d'urgence

24 heures :

Coordonnées : Paul Davis, Directeur du marketing et des

communications

503-330-1852



Nº d'identification du produit

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

États-Unis (É.-U.)

Classification selon la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

Ce produit est généralement un article, mais est régi par l'OSHA pour l'émission de poussière de bois lors des opérations mécaniques générant de la poussière. Les classifications ci-dessous sont basées sur la poussière de bois et les composants pMDI.

Irritation cutanée Catégorie 2

Irritation oculaire Catégorie 2B

Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogène Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique Catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée Catégorie 2

Autres classifications:

Poussières combustibles (danger défini par l'OSHA)Si converti en petites particules lors d'un traitement ultérieur, de la manipulation, ou par d'autres moyens, peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Éléments d'étiquetage

Étiquette selon la norme OSHA HCS 2012

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement : Danger

Fiche de données de sécurité Âme composite pMDI PureBond^{MD}

Nº d'identification du produit

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée

Provoque une irritation oculaire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires lorsqu'inhalé

Peut provoquer une réaction allergique cutanée Peut provoquer le cancer par inhalation de poussières

Peut causer une irritation respiratoire

Peut causer des lésions aux organes lors d'une exposition

prolongée ou répétée

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Conseils de prudence

Prévention : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer la poussière.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil respiratoire

approuvé adapté aux conditions d'utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la fabrication ou de

l'installation de ce produit.

Intervention: EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile,

transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes respiratoires, après le retrait à l'air frais, consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé qualifié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à

l'eau et au savon.

En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

Stockage : Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

Élimination : Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences locales.



Nº d'identification du produit

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges :

Composant	Numéro CAS :	% pds	Classification du danger conformément au règlement
Poussière de bois	Non-inscrit n° RTECS : ZC9850000	~ 98 %	CLP de l'UE: Auto classifié: Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Cancérogène 1A OSHA HCS 2012: Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Cancérogène 1A
Diisocyanate de diphénylméthylène polymérisé (pMDI) ¹	9016-87-9	< 10 %	CLP DE l'UE: Auto classifié: Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée 2, Cancérogène 2, Toxicité aiguë 2 (inhalation-brume) OSHA HCS 2012: Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1A; Sensibilisation respiratoire 1A; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée 1 (poumons), Toxicité aiguë 2 (inhalation-brume)

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact seulement après le premier rinçage, puis continuer de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se produit ou persiste, consulter un médecin.

¹ L'ingrédient est la forme polymérisée (durcie) du diisocyanate de diphénylméthylène (MDI) dans les panneaux composites bruts utilisés par Columbia pour la production d'assemblages PureBond. Il n'existe pas de forme monomère de MDI (numéro CAS 101-68-8) détectable dans le produit tel qu'acheté.



Nº d'identification du produit

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, tout en portant des gants de protection,

enlever soigneusement les vêtements contaminés, y compris les chaussures, et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation ou des symptômes se produisent ou persistent,

consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur. En cas de difficulté TLV-TWA 5 mg/m³

(résineux) à respirer, appeler immédiatement un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé. Si une irritation ou des

symptômes se produisent ou persistent, consulter un médecin.

Ingestion: Sans objet lors d'utilisation normale.

Notes pour le médecin : Tout traitement qui pourrait être nécessaire en cas de surexposition

doit être centré sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique

du patient.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : L'eau pulvérisée, le phosphate d'ammonium, le sable.

Agents extincteurs inappropriés : Un jet d'eau à forte pression peut provoquer l'émission de

poussière dans l'air et créer un danger d'embrasement éclair

ou une atmosphère explosive.

Procédures de lutte contre

les incendies :

Suivre les procédures établies pour l'extinction de feu de bois.

Risques spéciaux d'incendie et d'explosion Dangers :Le contreplaqué de feuillus ne présente pas un risque d'explosion
Le contreplaqué de feuillus ne présente pas de risque

Le contreplaqué de feuillus ne présente pas de risque d'explosion. Par contre, la poussière de bois générée lors du ponçage, découpage ou usinage des panneaux présente des risques d'explosion si elle entre en contact avec une

source d'inflammation.

Une concentration dans l'air de 40 grammes de poussière de bois par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour la poussière de bois. OSHA interprète la limite d'explosivité comme n'avoir aucune visibilité dans les

5 pieds ou moins.

Produits de combustion dangereux Produits :

Brûler du contreplaqué de feuillus peut entraîner une émission de carbone monoxyde, monoxyde de carbone, cyanure d'hydrogène, aldéhydes, acides organiques et composés

d'hydrocarbures aromatiques polycycliques.



Nº d'identification du produit

Renseignements supplémentaires : Point d'éclair : 315,6 °C (600 °F) pour le bois.

Température d'auto-inflammation : Variable (typiquement

400 °F à 500 °F) (204 °C à 260 °C)

Limites d'explosivité dans l'air : S.O. pour le contreplaqué

de feuillus. 40 g/m³ (LIE) pour la poussière de bois.

Classement NFPA (échelle 0 à 4): Santé = 2 Incendie = 1 Réactivité = 0

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques et

la dissémination dans l'environnement.

Précautions individuelles et Équipements de protection : Aspirer ou balayer les déversements pour la récupération et/ou l'élimination. Éviter la génération de poussières pendant le nettoyage. Porter des lunettes de sécurité lors de la fabrication ou de l'usinage de tout produit en bois. Porter des appareils protecteurs approuvés par le NIOSH/MSHA lorsque les limites admissibles pourraient être dépassées. D'autres équipements de protection, comme des gants et des vêtements de dessus peuvent être nécessaires, en

fonction des conditions de poussière

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux, les

canalisations, ou les systèmes de drainage pendant le nettoyage.

Méthodes et matériaux pour

le confinement et de nettoyage :

Tous les déversements doivent être traités selon les exigences du site en fonction des précautions citées sur la FDS. Dans le cas de liquides, utiliser des matériaux absorbants appropriés. Pour les laboratoires et les opérations à petite échelle, les déversements accidentels dans une hotte ou enceinte doivent être nettoyés à l'aide d'un aspirateur haute efficacité ou des méthodes de nettoyage humide, le cas échéant. Pour les grands déversements secs ou liquides ou ces déversements à l'extérieur d'une enceinte ou d'une hotte, le personnel d'intervention d'urgence approprié doit être avisé. Dans les opérations de fabrication et de grande envergure, le nettoyage à l'aide d'un aspirateur haute efficacité avant le nettoyage humide est nécessaire. Voir les sections 9 et 10

pour des renseignements additionnels concernant les

dangers physiques et chimiques.

Autres renseignements: Aucun renseignement complémentaire n'est disponible.



Nº d'identification du produit

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une

Aucune précaution particulière n'est requise pour la

manutention sécuritaire : manutention du produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du

> travail. Éviter de créer des environnements poussiéreux. Assurer une bonne ventilation lorsque les conditions de poussière ne peuvent pas être évitées pendant le nettoyage. Placer la poussière de bois récupérée

dans un conteneur pour une élimination appropriée.

Conditions de sûreté en matière de stockage :

Conserver dans un endroit bien aéré. Tenir à l'écart des

sources d'inflammation, car la poussière de bois séchée peut poser

un danger de poussières combustibles.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives de limites d'exposition en milieu de travail

Limites d'exposition:

Composant	Numéro CAS :	Agence	Limites d'exposition
Poussière de bois (tous les résineux et les feuillus)	Non-inscrit	OSHA	PEL-TWA 15 mg/m³ (poussières totales)
	Nº RTECS : ZC9850000	OSHA	PEL-TWA 5 mg/m ³ (poussières totales)
		OSHA	PEL-TWA 5 mg/m ³ (recommandé résineux et feuillus; voir la note en bas de page ² ci-dessous)
		OSHA	STEL 10 mg/m ³ (résineux et feuillus recommandés; voir la note en bas de page ci-dessous)
		ACGIH	TLV-TWA 1 mg/m³ (certains feuillus);
		ACGIH	TLV-TWA 5 mg/m³ (résineux)
		ACGIH	TLV-STEL 10 mg/m ³
Diisocyanate de diphénylméthylène (MDI)	101-68-8	OSHA	PEL-TWA 0,02 ppm
		ACGIH	TLV -TWA 0,005 ppm

² Dans l'AFL-CIO v OSHA 965 F. 2d 962 (11 Cir. 1992), la Cour a infirmé la 1989 Air Contaminants Rule de l'OSHA, y compris

PEL spécifiques pour les poussières de bois que l'OSHA avait établies à ce moment. Les limites d'exposition admissibles en 1989 étaient les suivantes : TWA : 5 mg/m3; STEL (15 min) 10 mg/m3 (tous les résineux et les feuillus, excepté le cèdre rouge de l'Ouest); Cèdre rouge de l'Ouest : TWA 2,5 mg/m³. La poussière de bois est maintenant officiellement réglementée comme une poussière organique sous les substances particulaires pas autrement réglementées (PNOR) ou des catégories de poussière inerte ou nuisible à la limite d'exposition admissible notée dans la partie II de la présente fiche signalétique. Cependant, un certain nombre d'États ont adopté des dispositions de la norme de 1989 dans leurs plans d'État. En outre, l'OSHA a annoncé qu'elle pourrait citer les sociétés en vertu de la clause « obligation générale » de l'OSHA dans des circonstances appropriées en cas de non-respect des PEL de 1989 V1.2



Nº d'identification du produit

Contrôles d'ingénierie : Prévoir une ventilation et une évacuation adéquates pour

maintenir les niveaux de concentration de contaminant sous la limite d'exposition admissible de l'OSHA. Éviter les conditions poussiéreuses, et utiliser des méthodes humides,

le cas échéant, pour réduire les concentrations de

poussières aéroportées

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité lors de la fabrication ou de

l'usinage de tout produit en bois.

Protection de la peau : Porter des gants de protection tels que des gants en tissu

caoutchouté, en toile ou en cuir pour minimiser l'irritation mécanique potentielle résultant de la manutention des matériaux. Des vêtements externes qui couvrent les bras pourraient être souhaitables dans les endroits très poussiéreux.

Protection respiratoire : Porter un respirateur antipoussières approuvé par

NIOSH/MSHA lorsque les limites admissibles pourraient

être dépassées.

Considérations générales

d'hygiène:

Prévenir/éviter de créer/respirer les poussières. Se laver après la

manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la

fabrication ou de l'installation de ce produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucune donnée disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Description physique : Placages de feuillus, panneaux multicouches de bois composite

finis UV en ligne horizontale et non finis consistants en diverses combinaisons de bois franc ou de parements de placage décoratifs, liés à d'autres placages de bois à l'aide d'adhésifs ne contenant pas de formaldéhyde ajouté.

Généralement utilisé dans les armoires, les meubles et dans d'autres applications non structurelles. Typiquement offert en panneaux de feuillus de 4 pi X 8 pi avec placage décoratif, ou en découpe de lamellation (placage décoratif pour fenêtre). D'autres dimensions de contreplaqué de feuillus et de placages sont disponibles. L'épaisseur de la gamme de produits varie de

0,6 mm (1/42 po) à plus de 2,5 cm (1 po)

Apparence/odeur : Odeur de bois naturel normale. D'une couleur pâle à

foncée. La couleur et l'odeur varient selon l'espèce et le

temps écoulé depuis le traitement.

Fiche de données de sécurité Âme composite pMDI PureBond^{MD}

Nº d'identification du produit

Données de base pertinentes à la sécurité

pH Sans objet Point de fusion/point de congélation Sans objet Point d'ébullition initial Sans objet

et limites d'ébullition

Température d'auto-inflammation : Variable (typiquement 400 °F à 500 °F) (204 °C à 260 °C) Limites d'explosivité dans l'air : S.O. pour le contreplaqué de feuillus. 40 g/m³ (LIE)

pour la poussière de bois.

Point d'éclair 315,6 °C (600 °F) pour le bois.

Taux d'évaporation Sans objet Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité Sans objet

ou d'explosivité

Pression de vapeur Sans objet
Densité de vapeur Sans objet
Densité relative Sans objet

Poids spécifique Habituellement, moins de 1, mais varie en fonction

des essences de bois et la teneur en humidité.

Solubilité(s) Insoluble.
Coefficient de partage Sans objet

(n-octanol/eau)

Viscosité Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable à des températures et conditions de stockage

normales.

Conditions à éviter : Éviter la flamme nue. Le produit peut s'enflammer à

des températures supérieures à 204,4 °C (400 °F),

en fonction de la durée de l'exposition.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants et huiles siccatives.

Produits de décomposition

dangereux:

Une décomposition thermique et/ou thermique oxydante du bois peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques, dont le monoxyde de

carbone, le cyanure d'hydrogène, des aldéhydes, des acides organiques et des composés d'hydrocarbures

aromatiques polycycliques.



Nº d'identification du produit

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Sensibilité à la décharge statique : Peut provoquer une explosion dans des

concentrations et conditions critiques

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements quant aux composants individuels sont énumérés ci-dessous.

Effets aigus:

Diisocyanate de diphénylméthylène (MDI):

 $\begin{array}{ll} DL_{50} \ orale: & > 2 \ 000 \ mg/kg \ (rat) \\ DL_{50} \ cutan\'ee: & > 2 \ 000 \ mg/kg \ (lapin) \\ CL_{50} \ inhalation \ 4 \ h: & 0.369 \ mg/L \ (rat) \\ \end{array}$

Poussière de bois : Aucune donnée disponible

Irritation oculaire: Le MDI peut causer une irritation temporaire ou une

sensation de brûlure. La poussière de bois peut causer une

irritation par obstruction.

Irritation cutanée: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une

irritation cutanée.

Irritation respiratoire : La poussière de bois et/ou le MDI peuvent provoquer un

dessèchement et/ou une irritation nasale. De la toux, des éternuements, une respiration sifflante, une sinusite, un rhume prolongé, et des maux de tête ont également été signalés. Les deux peuvent aggraver les affections

respiratoires préexistantes ou les allergies. La poussière de bois peut également provoquer une obstruction nasale.

Sensibilisation respiratoire : Le MDI et/ou la poussière de bois peuvent causer une

sensibilisation et/ou une irritation des voies respiratoires.

Les troubles respiratoires préexistants peuvent être

aggravés par l'exposition.

Sensibilisation cutanée : Le MDI et la poussière de bois de différentes essences de

bois peuvent tous les deux évoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles.

Page 10 de 15

Fiche de données de sécurité Âme composite pMDI PureBond^{MD}

Nº d'identification du produit

Cancérogénicité: Il a été rapporté par certains observateurs qu'une exposition

prolongée à la poussière de bois était associée à des carcinomes des voies nasales chez des travailleurs de l'industrie du meuble européens. Le CIRC classe la poussière de bois comme cancérogène pour les humains (Groupe 1). Cette classification est principalement basée sur des évaluations du CIRC des risques accrus dans la survenue des adénocarcinomes des fosses nasales et des sinus paras nasaux associés à l'exposition à la poussière de bois. Le CIRC n'a pas trouvé de preuves suffisantes pour associer les cancers de l'oropharynx, du poumon, des systèmes lymphatiques et hématopoïétiques, de l'estomac, du côlon ou du rectum à l'exposition à la poussière de bois. Le National Toxicology Program (NTP) a également inscrit la poussière de bois comme un cancérogène avéré pour l'homme. La poussière de bois n'est pas classée comme cancérogène par l'ACGIH ou l'OSHA. Une importante étude cas-témoins sur la mortalité par cancer des fosses nasales en Caroline du Nord, au Mississippi, à Washington et en Oregon (1962-1977) n'a pas démontré une association entre le cancer des fosses nasales et des professions normalement associées à la poussière de bois.

Le MDI n'est pas répertorié par le NTP, le CIRC ou

réglementée par l'OSHA comme un cancérogène; cependant, il a été démontré dans certaines expériences qu'il modifie les cellules. Bien qu'inconcluantes, ces modifications cellulaires

indiquent une cancérogénicité potentielle.

Peut causer une irritation respiratoire

Mutagénicité: Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. Le MDI n'est

pas classifié dans le SGH pour la toxicité pour la mutagénicité.

Effets sur la reproduction: Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. Le MDI n'est

pas classifié dans le SGH pour la toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains

organes toxicité exposition unique :

Toxicité spécifique pour Peut causer des dommages aux organes (système

certains organes respiratoire) lors

Toxicité exposition répétée : d'une exposition prolongée

Organes cibles : Les yeux, la peau, le système respiratoire.

Voies d'exposition : Inhalation, cutanée et oculaire.

Signes et symptômes d'exposition :

Au meilleur de nos connaissances, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies.

columbia

Nº d'identification du produit

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'évaluation écologique de ce matériau est basée sur une évaluation de ses composants.

Écotoxicité Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. La

poussière de bois peut contenir des ingrédients qui sont considérés comme dangereux pour les organismes aquatiques. Le MDI n'est pas considéré comme toxique

pour les organismes aquatiques.

Persistance/dégradabilité : La poussière de bois devrait être biodégradable.

Aucune dégradation n'a été observée pour le MDI lorsque testé conformément à la Ligne directrice 302C de l'OCDE.

Bioaccumulation/accumulation: Aucune donnée disponible pour la poussière de bois. Les

MDI n'est pas disponible en solution aqueuse par conséquent, aucune bioaccumulation n'est prévisible. Il dispose d'un facteur de concentration biologique mesuré de 92 lorsque testé conformément à la Ligne directrice

305E de l'OCDE.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations

PBT et vPvB : Aucune donnée disponible. **Autres effets nocifs :** Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : L'élimination doit être en conformité avec les règlements

fédéraux, étatiques/provinciaux et/ou locaux. L'incinération est la méthode préférée d'élimination, le cas échéant. L'élimination est de la responsabilité du producteur.

Emballage contaminé: L'élimination doit être en conformité avec les règlements

fédéraux, étatiques/provinciaux et/ou locaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce matériau n'est pas réglementé pour le transport quand il est expédié sans être mélangé avec d'autres composants dangereux. Cette classification est basée sur l'évaluation des informations disponibles jusqu'à ce que des essais complets soient terminés ou des informations supplémentaires soient disponibles afin d'approfondir la classification des risques de transport. Par conséquent, l'utilisation d'un emballage du GE de catégorie UN I est recommandé pour assurer le transport sécuritaire de ce matériau.



Nº d'identification du produit

US DOT (Terre) Aucune donnée disponible **Description officielle pour le transport :** Aucune donnée disponible TMD canadienne (Terre) Aucune donnée disponible **Description officielle pour le transport :** Aucune donnée disponible OACI (Air) Aucune donnée disponible **Description officielle pour le transport :** Aucune donnée disponible IMDG (Eau) Aucune donnée disponible **Description officielle pour le transport :** Aucune donnée disponible

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

États-Unis

Diisocyanate de diphénylméthylène (numéro CAS 101-68-8)		
Figure sur l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Figure à l'article 313 de la LEP (Specific toxic chemical listing)		
SARA Section 311/312 Classe de dangers	Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger différé (chronique) pour la santé	
SARA Section 313; déclaration des produits chimiques toxiques	1 à 5 %	
OSHA	Non-inscrit	
La poussière de bois (Numéro CAS S.O.)		
Figure à l'article 313 de la LEP (Specific toxic chemical listing)		
SARA Section 311/312 Classe de dangers	Risque d'incendie Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger différé (chronique) pour la santé	
OSHA	Les produits du bois ne sont pas dangereux selon les critères fédéraux de l'OSHA Hazard communication Standard 29 CFR 1910.1200. Cependant, la poussière de bois générée par le sciage, le ponçage ou les activités d'usinage peut être considérée comme dangereuse.	



Nº d'identification du produit

États-Unis — Californie

Diisocyanate de diphénylméthylène (numéro CAS 101-68-8)			
ÉU. — Californie — Proposition 65 — Liste des cancérogènes	Non-inscrit		
ÉU. — Californie — Proposition 65 — — Liste pour la reproduction	Non inscrit		
La poussière de bois (Numéro CAS S.O.)			
ÉU. — Californie — Proposition 65 — Liste des cancérogènes	Oui		
The second secon			

Le perçage, sciage, ponçage ou usinage des produits du bois génère de la poussière de bois, une substance connue de l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Évitez d'inspirer de la poussière de bois, portez un masque antipoussière ou prenez d'autres mesures de sécurité pour garantir votre sécurité personnelle. Health and Safety Code de la Californie Article 25249,6.

Canada

Diisocyanate de diphénylméthylène (numéro CAS 101-68-8)				
Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne				
Classification SIMDUT	Catégorie D Division 1 Subdivision A — Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves Catégorie D Division 2 Subdivision A — Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques Catégorie D Division 2 Subdivision B — Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques			
La poussière de bois (Numéro CAS S.O.)				
Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne				
Classification SIMDUT	Produit contrôlé : D2A — Poussière de bois : CIRC Groupe 1			

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avertissement

Ce document a été préparé basé sur des données estimées exactes à la date de préparation. Aucune garantie n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et des informations de sécurité cidessus. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit à des fins particulières et de se conformer à tous les règlements et lois.

Date de préparation : Le 8 septembre 2015

Date de révision : S.O.

Fiche de données de sécurité Âme composite pMDI PureBond^{MD}

Nº d'identification du produit

Glossaire:

ACGIH; American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

Carc; cancérogène

CAS; Chemical Abstract Service

CLP; règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

DOT; département des Transports

EPA; US Environmental Protection Agency

Eye Irrit; Irritation oculaire

SGH — Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

HEPA; haute efficacité pour les particules de l'air

CIRC; Centre International de Recherche sur le Cancer, CIRC Groupe 1 ou 2 A

DL50; dose létale, 50 % pour l'administration orale et cutanée

CL50; concentration létale, 50 % pour l'inhalation

ND; non disponible

NTP; National Toxicology Program

OSHA; Occupational Safety and Health Administration

PBT; persistants, biocumulatifs, toxiques

PEL; limite d'exposition admissible

PG; groupe d'emballage

EPI; équipement de protection individuelle

Resp Sens; Sensibilisation des voies respiratoires

SARA; Superfund Amendments and Reauthorization Act

Skin Irrit: Irritation cutanée

Skin Sens; sensibilisation cutanée

STEL — Limite d'exposition de courte durée (15 minutes)

STOT; Toxicité pour certains organes cibles

VLE; valeur limite d'exposition

TSCA; Toxic Substances Control Act

TWA — Moyenne pondérée dans le temps

ONU; Organisation des Nations Unies

vPvB; très persistant et très biocumulatif

SIMDUT; Système (canadien) d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail